

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1406

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 5 DECIES

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les données et études sur les pratiques agricoles économes en eau, ainsi que sur les modes de production résilients, sont d'ores et déjà disponibles et accessibles à travers de nombreux canaux de diffusion. En 2022, les travaux de Varenne agricole de l'eau ont notamment débouché sur plusieurs livrables ayant ces objectifs. En outre, l'irrigation est en transition depuis le début des années 80, et les producteurs adaptent, année après année, leurs itinéraires techniques, investissent dans du matériel de plus en plus performant et précis, et reçoivent des conseils. De nouvelles perspectives sont identifiées pour améliorer encore l'efficacité de l'eau.

Un tel rapport inscrit dans la loi est donc inutile. L'amendement vise à supprimer l'article additionnel.

Amendement travaillé avec JA-FNSEA.